



Les problèmes de la collaboration tchèque

Tomáš Pasák

► To cite this version:

| Tomáš Pasák. Les problèmes de la collaboration tchèque: Cahiers du CEFRES N° 6f, Histoire et mémoire. Cahiers du CEFRES, 1997, Histoire et Mémoire, 6f., pp.9. halshs-01167786

HAL Id: halshs-01167786

<https://shs.hal.science/halshs-01167786>

Submitted on 24 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers du CEFRES

N° 6f, Histoire et mémoire

Françoise Mayer, Marie-Elizabeth Ducreux (Ed.)

Tomáš PASÁK

Les problèmes de la collaboration tchèque

Référence électronique / electronic reference :

Tomáš Pasák, « Les problèmes de la collaboration tchèque », Cahiers du CEFRES. N° 6f, Histoire et mémoire (ed. Françoise Mayer, Marie-Elizabeth Ducreux).

Mis en ligne en avril 2012 / published on : april 2012

URL : http://www.cefres.cz/pdf/c6f/pasak_1997_collaboration_tcheque.pdf

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



Les problèmes de la collaboration tchèque

Tomáš Pasák

A l'origine, j'avais préparé cet article pour la revue *Dějiny a současnost*, il y a maintenant plus de vingt-cinq ans. Pour des raisons que personne n'ignore, la revue fut suspendue et cet article ne parut pas. Malgré le temps écoulé, je n'ai rien à changer aux thèses fondamentales de mon exposé, ce qui arrive rarement à un historien. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui présenter cet article aux historiens tchèques, slovaques et français qui participent à ce colloque.

C'est au tournant des années soixante que débutèrent chez nous les discussions scientifiques sur la collaboration. Le 21 août 1968 n'a fait que renforcer l'intérêt accordé à ce thème.

De nombreux historiens (J. Tesař, E. Mandler, T. Pasák) se sont consacrés aux problèmes de l'occupation et aux questions liées à la collaboration. Les réflexions de Tesař furent publiées dans le numéro 5 de *Dějiny a současnost*, en 1968 ("Le sauvetage de la nation et la collaboration", ainsi que "Le pacte avec le diable"); les opinions de E. Mandler furent quant à elles éditées dans la revue *Tvář* en 1969 (nos 1 et 6: "Réalisme et radicalisme", "Nos zones d'ombre universelles"). Pour sa part, T. Pasák publia, comme J. Tesař, ses travaux sur la collaboration dans la revue *Dějiny a současnost* ("Le général A. Eliáš et les problèmes de la collaboration") et écrivit également des articles - non publiés - sur E. Moravec. En outre, un certain nombre d'études spécialisées signées J. Tesař et T. Pasák ont vu le jour dans les revues *Historie a vojenství* et *Československý časopis historický*, mais ce colloque n'a pas pour objectif de faire une analyse historiographique.

J. Pfaff a clairement résumé les discussions autour des problèmes de la collaboration tchèque dans la revue *Svědectví*, XI^e année, n°41, dans un article intitulé: "Des collaborateurs parmi nous, tradition ou complexe". Il y écrit, par exemple: "La conception de Mandler, selon laquelle tous les citoyens ont participé directement et activement à l'émergence, au fonctionnement et au maintien du système (et en sont par conséquent directement responsables) est dangereusement proche des mythes de "responsabilité collective" qui ont vu le jour après la guerre et qui ont trouvé des défenseurs, bien que sous une forme différente, parmi les historiens reconnus. Jan Tesař en fait partie, qui propose une interprétation très voisine de celle de Mandler, contrairement à Tomáš Pasák, qui représente un autre courant." L'explication que Pfaff donne de la collaboration est davantage en faveur d'une conception méthodologique de différenciation. Mais tout cela n'était et n'est toujours pas essentiel; seule une discussion libre et scientifique de ces problèmes nous permettra de formuler nos idées avec plus de

précision. Chez nous, cette discussion n'a pas eu lieu pendant plus de vingt ans. Aucun avis sur la collaboration ne pouvait différer de celui de V. Král - l'homme qui a marqué l'historiographie du sceau du totalitarisme -, les opinions divergentes étant réprimées. Voilà pour l'introduction.

Pour commencer, il convient de dire que l'activité des tribunaux populaires d'exception et du Tribunal national, qui furent instaurés le 19 juin 1945 par décrets présidentiels, prit fin le 4 mai 1947. Ainsi s'acheva une tâche tout à fait extraordinaire dans l'histoire de la justice tchécoslovaque.

Pendant la durée de validité des décrets de rétribution, 132 549 plaintes furent adressées à la partie publique des 24 tribunaux populaires d'exception, dont 130 114 furent traitées. Seuls 2 435 cas restèrent en instance. Sur les 130 114 plaintes traitées, les parties publiques en déposèrent 38 316 devant les tribunaux populaires d'exception et renvoyèrent 4 592 cas devant les tribunaux réguliers. Dans 40 534 cas, les poursuites ont été stoppées pour insuffisance de preuves. Dans leur grande majorité, ces cas ont quand même fait l'objet de poursuites criminelles devant les comités nationaux départementaux, selon le fameux "petit décret de rétribution".

Les verdicts prononcés ont condamné 713 personnes, dont 475 Allemands, à mort et 741 autres, dont 443 Allemands, à la détention à perpétuité. 19 888 personnes furent condamnées à des peines d'emprisonnement limitées, qui étaient d'une dizaine d'années en moyenne. Presque toutes ces peines de privation de liberté durent être purgées, en totalité ou en partie, dans des camps de travail spéciaux.

Le décret de rétribution fut rétabli après février 1948 et certaines personnes, notamment celles qui avaient fait partie de l'administration du Protectorat, furent de nouveau envoyées devant les tribunaux. La justice de l'après-février, soumise aux directives du PCT, accomplissait son devoir dans l'esprit des changements politiques qui suivirent février 1948, c'est-à-dire sur la base d'une conception de classes. La loi de rétribution devint donc un instrument de répression du PCT contre l'opposition politique. Citons par exemple le cas de Jan Nebeský: alors que cet ancien président de la Solidarité nationale fut disculpé par le Tribunal national en 1947, car son appartenance à la résistance démocratique avait pu être prouvée, on le condamna en décembre 1948 à douze ans de détention pour cette activité. (Le 19 mars 1992, la Cour suprême annula la décision prise en 1948 par le tribunal de rétribution et valida ainsi le verdict de 1947.)

L'activité des tribunaux populaires d'exception et du tribunal national était étroitement liée à la problématique de ladite collaboration. Tous ceux qui avaient soutenu en paroles, par écrit ou de quelque autre manière la politique de l'Allemagne nazie et la collaboration avec le III^e Reich devaient comparaître devant les tribunaux. Le décret du président de la République était limité dans le temps. On décida que le 21 mai 1938 serait la date butoir marquant le début de la période "de menace accrue pour la république".

Pour rendre ses jugements, le Tribunal national s'appuyait non seulement sur le décret de rétribution, mais également sur le droit international. En 1940, à Londres, le gouvernement tchécoslovaque en exil déclara la guerre à l'Allemagne avec effet rétroactif à partir de septembre 1938.

L'occupation des territoires frontaliers tchèques fut, tout comme l'occupation des pays tchèques entre 1939 et 1945, décrétée "occupation de guerre".

C'est la conférence de la paix de La Haye, en 1907, qui fut chargée de l'ordonnancement des lois et pratiques de la guerre terrestre et qui mit en place les bases du droit international en période d'occupation. En temps de guerre, la population d'un pays occupé était tenue de se soumettre formellement aux dispositions de l'occupant, mais ne lui devait pas fidélité. Selon cette conférence de la paix, l'occupant devait, de son côté, maintenir, voire rétablir, l'ordre public, mais en respectant les lois existantes. La Conférence stipulait également que les bases de fonctionnement de la justice et de l'administration devaient être conservées. La population ne devait se soumettre aux dispositions de l'occupant que si cela n'était pas en contradiction avec son devoir de fidélité envers son propre pays.

C'est pourquoi aucune poursuite ne fut engagée après 1945 contre ceux qui n'avaient pas quitté leur emploi ou n'en avaient pas changé pendant la guerre, à savoir les employés et fonctionnaires qui remplissaient leurs fonctions, les agriculteurs qui livraient leurs produits, les ouvriers qui travaillaient en usine, y compris les employés des usines d'armement. En revanche, lorsque quelqu'un dépassait son devoir de citoyen ordinaire, c'est-à-dire agissait au profit de l'occupant, il violait son devoir moral envers sa nation et son pays. Le tribunal national devait aussi tenir compte dans ses jugements du fait que l'Allemagne nazie mena entre 1939 et 1945 une guerre criminelle au regard du droit international, le régime de l'occupant imposant une activité que les résolutions de la conférence de La Haye ne lui reconnaissait pas. La convention de La Haye n'avait évidemment pas prévu le type d'occupation que pratiqua l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, où tout droit était devenu non-droit, où seul le droit nazi était reconnu, et où tout ce qui allait à l'encontre de ce droit était purement et simplement illégal.

Mais l'analyse de la juridiction de l'époque ne nous aidera pas à évaluer le degré de collaboration, car le droit lui-même est fortement dépendant de l'époque et de la situation. L'activité des tribunaux nationaux après 1945 le prouve, qui est liée à l'environnement politique général et à l'atmosphère de l'après-guerre; elle reflète les intérêts des partis. Les décrets de rétribution ont été une arme dans la lutte pour le pouvoir politique. C'est pourquoi les historiens ne peuvent s'en tenir aux conclusions des tribunaux sur la culpabilité ou l'innocence.

L'historien qui aborde la problématique de l'occupation de 1939-1945 ne peut être ni avocat, ni procureur, ni juge; il lui faut avant tout agir en tant que spécialiste, en analysant les sources et la somme des connaissances, afin de comprendre le processus historique et de l'expliquer en le replaçant dans le contexte international.

L'occupation des Pays tchèques par l'armée allemande entraîna dès mars 1939 des changements institutionnels - le protectorat de Bohême-Moravie - qui marquèrent dramatiquement l'unité et le paysage politique du pays. Les racines du problème clé qu'est la date du 15 mars 1939 se situaient dans la situation intérieure du pays, certes, mais surtout dans la politique étrangère. Cette forme

d'ingérence dans la structure intérieure d'un Etat eut des répercussions sur les transformations ultérieures de la vie politique du pays.

Le 15 mars fut le résultat des accords de Munich signés en 1938. L'invasion des Pays tchèques fut violente et brutale; elle était un des éléments de la politique d'expansion nazie, mais elle ne se déroula pas de la même façon que l'agression contre la Pologne qui eut lieu six mois plus tard, et cette nuit fatale du 14 au 15 mars 1939 eut d'ailleurs des conséquences fort différentes. Le type d'occupation qui fut mis en place marqua profondément toute la période qui suivit, bien qu'une autre menace pesât alors sur le peuple tchèque: personne, en effet, ne se faisait d'illusion sur la germanisation du territoire et de la nation tchèques en cas de victoire finale de l'Allemagne nazie. C'est pourquoi le 1^{er} septembre 1939, aussi cruel que cela puisse paraître, le peuple tchèque ressentit un certain soulagement. La guerre suscita l'espoir d'une défaite du III^e Reich. L'inscription apparue sur les murs du cimetière d'Olšany juste après l'invasion de la Pologne est de ce point de vue tout à fait caractéristique: "Barbiers, réveillez-vous, l'Allemagne est savonnée!"

Dans ce contexte particulier, l'occupation engendra en Europe une sorte d'activisme que l'après-guerre taxa de collaboration. Le terme *kolaborace* vient du français *collaboration, collaborateur*, en tchèque *spolupráce, spolupracovník*, et prit une connotation péjorative sous l'occupation. A cet égard, mis à part l'Autriche occupée, la Bohême-Moravie avait incontestablement la primauté.

Cet état de fait, lié aux circonstances spécifiques à la guerre, eut une influence similaire sur le développement de nombreux autres pays de l'Europe occupée, depuis la France jusqu'à l'Union soviétique. Il faut bien discerner les points communs et les particularités de l'évolution politique de chacun de ces pays. Néanmoins, aucun pays occupé n'évolua dans le sens du protectorat de Bohême-Moravie. On peut certes faire un parallèle avec le régime vichyssois de Pétain, encore que les deux situations ne soient pas vraiment comparables, mais dans ce cas non plus on ne retrouve pas ce qui est à l'origine du drame des Pays tchèques occupés: la collaboration des plus hauts représentants tchèques de l'administration du Protectorat, à savoir A. Eliáš et E. Hácha, avec E. Beneš, entre 1939 et 1941. Les représentants du Protectorat pouvaient exprimer librement leurs opinions, et c'est là qu'il faut chercher la clé du problème complexe de l'évolution de l'occupation. La collaboration avec le régime d'occupation était une tactique visant un objectif supérieur: recréer la république tchécoslovaque. Les dépêches échangées entre Prague et Londres le prouvent clairement. Le général Eliáš faisait partie des principaux représentants de l'organisation illégale résistante *Obrana národa* (La défense du peuple) et était en liaison avec d'autres composantes du mouvement résistant. E. Hácha, lui, n'avait de contact qu'avec E. Beneš, et cela principalement par l'intermédiaire de A. Eliáš et Z. Bořek-Dohalský. Qu'on le veuille ou non, il s'agissait bien d'un acte de résistance.

Lorsque Hácha partit pour Berlin le 14 mars 1939, la Slovaquie était déjà indépendante. Il pensait naïvement que la question slovaque serait au cœur des débats de Berlin. Or, c'est le "problème tchèque" qui devait être résolu, dans le sens qu'exigeait la politique nazie. Pour E. Hácha, ne pas accepter revenait à se lancer dans une guerre meurtrière. Après Munich, en 1938, les troupes

allemandes n'étaient qu'à 50-60 km de Prague (Mělnicko, Litoměřice) et, par la suite, la frontière de l'après-Munich se situa à moins de 20 km de Brno.

Le cheminement de Hácha pendant la période d'occupation connut trois phases: 1939-1941, 1941-1943 et 1943-1945; au cours de la deuxième phase, l'année 1942 - la seconde "Heydrichiade" (période où la terreur fut la plus cruelle de toute l'occupation nazie en Bohême-Moravie) -, représente un tournant crucial. Au cours de la première phase, Hácha mena une lutte acharnée pour maintenir, dans les conditions imposées par l'arrêt de Hitler du 16 mars 1939, le peuple tchèque en vie. A. Eliáš et J. Havelka avaient alors une assez grande influence sur lui. En arrêtant A. Eliáš, puis en l'exécutant, le 19 juin 1942, et en arrêtant J. Havelka, l'administration des forces d'occupation cherchait à briser la résistance de E. Hácha et à l'utiliser comme représentant de la politique tchèque pour appliquer ses directives. A la détention de ses plus proches collaborateurs s'ajoutaient la loi martiale de 1941-1942 et les exécutions des patriotes tchèques, toujours en 1942, actes qui étaient la démonstration éclatante de l'hégémonie du pouvoir nazi sur la nation tchèque. Tous ces facteurs brisèrent la résistance de Hácha et l'amènerent à changer de politique. Son loyalisme se transforma en activisme d'abord feint, puis résolu. C'était, à cette époque déjà, un homme épuisé moralement, incapable d'une quelconque résistance. Le point culminant de cet effondrement fut l'attentat contre Heydrich, avec toutes ses cruelles conséquences. Le 9 juin 1942, à l'enterrement de Heydrich, Hitler exprima sans détour sa position à Hácha: ou bien on trouve les auteurs de l'attentat, ou bien on déportera toute la nation tchèque de son territoire et son nom disparaîtra à jamais de la carte européenne. Le 10 juin de la même année, le village de Lidice fut rayé de la carte, prouvant - s'il en était besoin - de quoi la politique nazie était capable, ce que K. H. Frank, secrétaire d'Etat au Protectorat du Reich, ne manqua pas de rappeler à Hácha.

Hácha était à cette époque très malade. Les années 1943-1945 virent sa maladie s'aggraver au point de faire de lui une ruine, un homme physiquement anéanti. L'administration nazie s'efforçait de le maintenir en vie, parce qu'il donnait une illusoire quasi-légalité au régime du Protectorat. Cette légalité de façade faisait partie de la propagande nazie. Pour l'occupant, la vie de Hácha revêtait plus d'importance que la possibilité qui s'était offerte de l'interner en 1941. En effet, c'est Heydrich qui avait découvert ses contacts avec Z. Bořek-Dohalský, et le cadre de la loi martiale aurait permis de résoudre le cas Hácha plus radicalement; mais on voulait le mettre à genoux. Sous l'occupation, on exécutait pour des délits beaucoup moins graves. Le simple fait d'écouter une radio étrangère était fréquemment puni de mort.

Il est tout à fait erroné d'amalgamer loyalisme envers l'occupant, activisme, collaboration programmée et fascisme tchèque. Si on emploie le concept né après-guerre de "collaboration", on ne peut pas l'expliquer à la lumière de la théorie des classes. Il s'agit d'un processus politique englobant tous les courants politiques antérieurs, ainsi que tous les groupes sociaux, et les analyses politique, sociale, géographique, morale, sociologique, politologique et historique ne peuvent en être séparées. Tout fasciste tchèque était un collaborateur, mais tout collaborateur n'était pas nécessairement

fasciste. Les fascistes tchèques formaient une catégorie particulière de l'activisme proallemand (pronazi) et leur action visait à les séparer de la nation tchèque (le groupe *Vlajka*, le Drapeau, en est un parfait exemple).

Sinon, nous ne pourrions pas saisir la différence qui existe entre J. Rys-Rozsévač (leader du groupe le Drapeau) et E. Moravec (représentant de la collaboration programmée).

Il serait également tout aussi faux d'affirmer que pendant la guerre toute la nation tchèque a collaboré. Le plus difficile dans l'analyse de la vie politique sous l'occupation est de déterminer "le comportement minimal" (et ses limites), au-delà duquel s'exprime un soutien actif au régime occupant. E. Beneš avait d'une certaine façon tenté de fixer ces limites dans la dépêche qu'il envoya à Prague fin août 1939, mais c'était avant l'ouverture réelle du conflit.

La façon dont s'est déroulée la libération des détenus des prisons et des camps de concentration nazis constitue un sujet inconnu de la période d'occupation. Certes, nous connaissons le nombre approximatif des patriotes emprisonnés et exécutés, mais la libération des détenus n'a que faiblement suscité notre intérêt. C'est au prix de lourds compromis politiques que la représentation du Protectorat a pu faire sortir des camps des individus et même des groupes, qu'il s'agisse des étudiants ayant participé à la manifestation du 17 novembre 1939, des otages d'Albrecht der Erste ou bien des manifestants emprisonnés le 28 octobre 1939, ou encore des élèves des écoles de Kladno, de Roudnice, des membres des *sokols*, etc. C'est la fameuse politique du *Kuhhandel* que l'administration des forces d'occupation mit en place et appliqua. En échange d'un télégramme adressé à Hitler en 1940, le représentant du Reich dans le Protectorat, K. von Neurath, promit à Hácha de libérer 150 étudiants du camp de Sachsenhausen, arrêtés après le 17 novembre 1939. Le télégramme fut envoyé et les 150 étudiants "promis" recouvrirent la liberté. En mars 1943, presque tous les étudiants étaient libérés, sauf quelques-uns, qui furent envoyés dans d'autres camps. Après une vague d'arrestations de sokols, le 11 octobre 1941 (près de 1 500 fonctionnaires sokols furent emprisonnés), Hácha réussit, en mai-juin 1942, à force de supplications, à obtenir la libération d'une petite partie des détenus (environ 50) du camp d'Auschwitz. Bien sûr, c'était l'exemple même de la politique "des miettes lancées en pâture", mais il s'agissait alors de sauver des vies humaines. Pour les représentants du Protectorat, les déclarations politiques n'étaient que "chiffon de papier"; ce qui leur importait, c'était de sauver des vies. C'est donc la politique du moindre mal qui fut appliquée pendant l'occupation.

La conception de Hácha partait du principe qu'en Bohême-Moravie vivait, à part l'occupant, le peuple tchèque; cette nation tentait de se défendre par ses propres moyens. Mais la nation en tant qu'entité était multiple. La résistance était une de ses composantes, celle qui formait son épine dorsale morale.

L'occupation devint la pierre angulaire de l'éthique nationale. Elle fournit nombre d'exemples de courage, de sacrifice, d'audace, de simulation, mais aussi de mesquinerie, de méfiance, de lâcheté, de peur, de temporisation, d'instinct de survie, voire de trahison, de dénonciation, d'antisémitisme, de collaboration déterminée avec le régime nazi. La détention à perpétuité, la psychose de la peur et les

suspicions mutuelles, les exécutions "exemplaires" de patriotes - tout cela visait à démoraliser, à décomposer et à décimer le peuple tchèque. On visait à lui ôter tout espoir de liberté en employant la pire violence, afin de mettre le potentiel économique et d'armement des Pays tchèques au service du Reich et de la Wehrmacht.

Seule la défaite de l'Allemagne nazie pouvait sauver le peuple tchèque. La question posée par Shakespeare, "To be or not to be", trouva une réponse dans la défaite du III^e Reich hitlérien, qui permit à cette nation de continuer à "exister". La simulation, qu'on qualifia après la guerre, dans le cas de Eliáš, de "wallenrodisme", était aussi une forme de résistance.

Les historiens ont parfois beau jeu de juger aujourd'hui, en toute tranquillité, avec le recul du temps et en disposant d'un important matériel, les actes des politiciens de l'époque, qui devaient souvent prendre des décisions immédiates en s'appuyant sur les connaissances partielles qu'ils avaient de la situation. C'est pourquoi l'historien ne peut porter de jugement; il ne peut qu'exposer les causes et les conséquences des faits et événements historiques. Là réside la différence entre la politique en tant qu'action et l'histoire en tant que science.

Les problèmes de l'activisme - ou collaboration - tchèque n'ont été que fort peu analysés, ils n'ont pas suscité de réflexions historiques suffisantes dans notre pays. Les historiens français, en revanche, ont une connaissance plus approfondie du régime de Vichy. Je serais très heureux que ce séminaire tchéco-slovaco-français consacré à la Seconde Guerre mondiale, à l'occupation et à la résistance puisse contribuer à faire progresser la réflexion et à approfondir les connaissances que nous avons de la vie politique de cette période. Notre historiographie pourrait ainsi reprendre la discussion engagée sur ce sujet et interrompu il y a plus de vingt ans, contribuant peut-être à mieux faire connaître cette question au niveau européen.

BIBLIOGRAPHIE

- ARON, A.:** *The Vichy Regime, 1940-1944*, Londres, 1958.
- BRANDES, D.:** *Die Tschechen unter deutschem Protektorat, München und Wien*, I., 1969.
- BROSZAT, M.:** "Faschismus und Kollaboration in Ostmitteleuropa zwischen den Weltkriegen", *Vierteljahrshefte für Geschichte*, 1966, n°3.
- ELIASOVA, J.:** "Depeše mezi A. Eliášem a E. Benešem za druhé světové války" (Dépêches échangées entre A. Eliáš et E. Beneš pendant la Seconde Guerre mondiale), *Historie a vojenství*, 1968, n° 2.
- JANACEK et coll.:** *Z počátků odboje* (les Débuts de la résistance), Praha, 1969.
- MANDLER, E.:** "Realismus a radikalismus" (Réalisme et radicalisme), "Naše světové stíny" (Nos zones d'ombre universelles), *Tvář*, 1969, nos 1 à 6.
- PASAK, T.:** *Pod ochranou říše*, épreuves de mise en page de l'ouvrage, Praha, 1970.
- PASAK, T.:** "Generál Eliáš a problémy kolaborace" (Le général Eliáš et les problèmes de la collaboration), *Dějiny a současnost*, 1968, n° 6.
- PASAK, T.:** *Gen. Eliáš a odboj* (le Général Eliáš et la résistance), Praha, 1991.
- PASAK, T.:** *Zápasy primátora O. Klapky* (Procès-verbaux de O. Klapka), Praha, 1992.
- PASAK, T.:** *JUDr. Emil Hácha* (E. Hácha, docteur en droit), 1993.
- PASAK, T.:** *Soupis legálních novin, časopisů a úředních věstníků v českých zemích z let 1939 – 1945* (Liste des journaux, revues et journaux officiels légaux en Pays tchèques - années 1939-1945), Praha, 1980.
- PASAK, T.:** "Vývoj Vlajky v období okupace" (l'Evolution de Vlajka pendant l'occupation), *Historie a vojenství*, 1966, n° 5.
- PFAFF, J.:** "Kolaboranti mezi námi, tradice nebo komplex" (Des collaborateurs parmi nous, tradition ou complexe), *Svědectví*, année XI, n° 41.
- TESAR, J.:** "Záchrana národa a kolaborace" (Sauver la nation et collaborer), *Dějiny a současnost*, 1968, n° 5.
- TESAR, J.:** "Účetování s īáblem" (Le pacte avec le Diable), *Dějiny a současnost*, 1968, n° 5.
- TAPIE, V. L.:** "Le protectorat de Bohême-Moravie sous l'occupation allemande", *Revue historique*, 1971.